



Feuille d'information pour partenaires économiques de travaux de projet et de bachelor Technique automobile

La présente feuille d'information règle la procédure de préparation des travaux de projet et des travaux de bachelor (thèses de bachelor) des étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), dont les thèmes sont proposés par des partenaires économiques.

1. Volume et déroulement des travaux de projet et de bachelor dans le temps

Travail de projet 1 (charge de travail: 90 heures par étudiant-e)

- Répertoire et analyser la problématique
- Établir un catalogue des exigences
- Élaborer et évaluer différentes variantes de solution
- Choisir une approche de solution
- Traiter la problématique (selon le projet: concept, construction, mesure, simulation)
- Analyse des résultats
- Documentation du travail

Travail de projet 2 (charge de travail: 120 heures par étudiant-e)

- Déroulement comme travail de projet 1 avec nouvelle problématique ou poursuite du travail de projet 1)

Travail de bachelor (charge de travail 360 heures par étudiant-e)

- Examen critique des résultats du travail de projet 2
- Év. corriger et compléter les résultats du travail de projet 2
- Élaborer une solution
- Réduction en matière d'ingénierie du nombre de variantes et finalisation
- Réaliser la solution
- Évaluation de la qualité et scientificité des résultats
- Documentation du travail dans une forme adaptée et un style approprié (rapport)
- Présentation des résultats

Travail de projet 1	Période
Présentation des propositions jusque	S24
Début (les étudiant-e-s choisissent les thèmes)	S38
Remise	S03

Travail de projet 2	Période
Présentation des thèmes proposés jusque	S48
Début (les étudiant-e-s choisissent les thèmes)	S08
Remise	S18

Travail de bachelor	Période
Présentation des thèmes proposés jusque	S07
Approbation des thèmes proposés	S08
Choix du travail par les étudiant-e-s	S12
Début	S19
Remise	S26



2. Choix de thèmes

Le partenaire économique propose le thème.

Si le partenaire économique est l'employeur de l'étudiant-e, le thème ne doit pas concerner le domaine d'activité de l'étudiant-e chez le partenaire économique. L'enseignant-e décide si le thème est approprié pour un travail d'étudiant et peut être traité ou si la problématique doit être adaptée. Les étudiant-e-s choisissent leur travail dans une liste avec le conseil des enseignant-e-s.

3. Travail autonome

La problématique doit être accomplie seul ou en groupe de trois personnes max. (généralement deux). Le lieu de travail se situe généralement à la BFH-TI, exceptionnellement sur demande aussi chez le partenaire économique. Les étudiant-e-s s'engagent à accomplir le travail de manière autonome. Toutes les sources d'information, y.c. les sources orales, telles qu'entretiens avec le partenaire économique, doivent être mentionnées dans la bibliographie.

4. Encadrement

Les étudiant-e-s sont encadrés par des enseignant-e-s de la BFH-TI. Le partenaire industriel désigne une personne de contact. Des entretiens communs ont lieu selon le besoin.

5. Évaluation

L'enseignant-e de la BFH-TI qui accompagne le travail et, dans le cas du travail de bachelor, l'expert évaluent de manière égale les parties «Organisation du travail», «Résolution du problème», «Rapport et exposé (soutenance)». Le spécialiste du partenaire économique qui accompagne le travail joue le rôle de conseiller. La présentation/soutenance évaluée du travail de bachelor a lieu à huis clos en présence de l'enseignant et de l'expert.

6. Convention

Une convention entre la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), l'entreprise et l'étudiante ou l'étudiant règle les droits et obligations des parties concernées dans le cadre du travail de projet ou de bachelor (par ex. les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité).

7. Particularités

La présentation publique du travail de bachelor a lieu dans le cadre des TechDays de la Technique automobile (samedi S38).

8. Contact

Si vous avez des questions, Bernhard Gerster, directeur de la division Technique automobile, (bernhard.gerster@bfh.ch, T +41 32 321 66 50) y répond volontiers.